



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : CE/swe/cb/2015-002

Votre correspond. : **Sabine Wernerus**

081 24 06 64

Sabine.wernerus@uvcw.be

Monsieur Paul Furlan

Ministre de l'Energie, du Logement,

des Pouvoirs locaux et de la Ville

Rue des Moulins de Meuse, 4

5000 Beez (Namur)

Annexe(s) : /

Namur, le 9 janvier 2015

Monsieur le Ministre,

Concerne : avenir des Entités Locales - FRCE

La Déclaration de Politique Régionale (DPR) prévoit, comme vous nous le confirmiez lors de notre rencontre du 16 décembre dernier, de renforcer la politique d'octroi de prêts à taux zéro aux ménages destinés à financer des travaux d'économie d'énergie (...) et d'assurer l'accompagnement des emprunteurs et l'accompagnement renforcé des ménages modestes et précaires, en valorisant l'expertise des Eco-passeurs et des entités locales du FRCE.

Nous sommes convaincus de la pertinence d'offrir un système optimal aux citoyens qui combine les avantages du FRCE et de l'Ecopack dans une nouvelle mouture fusionnée pour autant que cette démarche se réalise en tenant compte des connaissances (techniques, sociales et locales) des Entités Locales, de l'expérience que celles-ci ont acquise ces 8 dernières années et de l'approche spécifique qu'elles ont pu développer auprès du public. Dès lors, **les Entités locales demandent à être associées à la création du nouvel «FRCE-Ecopack» et à l'établissement des modalités de collaboration avec la SWCS.**

Aussi, comme le mentionne la DPR, les Entités Locales attendent la confirmation officielle du maintien de leurs structures jusqu'à la fin de la législature. Actuellement, l'incertitude qui règne sur le dispositif nuit effectivement à la communication envers le public et risque de dégrader la volonté des ménages d'investir dans des travaux économiseurs d'énergie.

Par ailleurs, les Entités Locales souhaitent rappeler qu'elles sont :

- une structure locale, proche des citoyens, capable de s'adapter aux réalités locales (flexibilité) ;
- un organisme habitué à utiliser de manière transversale l'ensemble des incitants financiers qu'ils soient fédéraux, régionaux ou encore communaux et disposant d'un réseau important de contacts actifs dans le domaine de la gestion durable de l'énergie ;
- un partenaire qui accompagne les citoyens dans l'ensemble de leurs démarches visant la réduction des consommations d'énergie ;
- un partenaire qui, grâce à ses interventions à domicile, peut aider les personnes à faibles revenus dont l'habitat a particulièrement besoin de rénovation ;
- un lieu d'expertise disposant de multiples outils et d'une expérience acquise au fil des années.

Fortes de ces différents éléments et de l'accompagnement spécifique qu'elles offrent aux citoyens, **les Entités Locales demandent à poursuivre, dans le cadre de l'octroi des nouveaux prêts à taux zéro, l'accompagnement technique, administratif et social qu'elles maîtrisent** avec la volonté de se former aux nouveaux produits qui seront mis sur pied. Aussi, compte tenu des objectifs environnementaux qui leurs sont assignés depuis leur création, les Entités Locales souhaitent poursuivre leur travail auprès du tout public et ce, bien sûr, en collaboration avec, notamment, les Ecopasseurs.

Par ailleurs, les Entités Locales sollicitent des précisions quant à la période transitoire qui se terminera dès la mise sur pied du nouveau paysage des primes « énergie ». Il s'avère effectivement que vu les circonstances, celles-ci ne pourront pas, durant cette période, rencontrer les objectifs qu'elles ont toujours réalisés. Pour l'avenir, les Entités Locales s'interrogent sur la nature de l'évaluation que réalisera l'administration.

En termes de financement, de nombreux points restent à définir notamment en ce qui concerne l'enveloppe des prêts disponibles pour les ménages dès lors que les Entités Locales vont s'élargir au « bassin de vie » dans le but de couvrir, à terme, l'ensemble de la Wallonie.

Enfin, en ce qui concerne les prêts en cours, les Entités Locales sollicitent la confirmation officielle que la SWCS en assumera la responsabilité comme le faisait le FRCE.

Nous espérons que notre rencontre du 12 janvier prochain permettra d'éclaircir ces différents points et que notre volonté de contribuer à la construction des nouveaux dispositifs sera prise en compte pour la suite de vos travaux.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Pour les neuf Entités Locales,
Claude Emonts
Président de la Fédération des CPAS wallons